COMITE SYNDICAL – Séance du MERCREDI 29 MARS 2023

Date de convocation : 23 mars 2023 - Date d'affichage : 23 mars 2023
Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **16** - Votants : **19**

L'an deux mille vingt-trois, mercredi vingt-neuf mars, à 20h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance	:	Olivier BEDOUELLE	
ETAIENT PRESENTS			
CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	
CHATEAUFORT	:	Christophe JOYAU	Guillaume CASSEZ
CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	:	Cécile DISPAU	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Denis METZGER	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	:	Frédérique VAUSELLE	
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE	Claude HELIE
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL	Dominique DUFRASNES
SENLISSE	:	Marie-Philomène TAVARES	Delphine REAU
ABSENTS REPRESENTES			
CHEVREUSE	:	Pierre GODON donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	:	Gaëlle DIZENGREMEL donne pouvoir à Cécile DISPAU	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Emilie STELLA donne pouvoir à Bertrand HOUILLON	
ABSENTS EXCUSES			
CERNAY LA VILLE	:	José SANTINHO	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Anne BRUNEL	
SAINT FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

I. **Nomination d'un secrétaire de séance**
II. **Approbation du procès-verbal du 16/03/2023**
III. **BUDGET**
    1. Compte de Gestion 2022 du SIVOM
    2. Compte Administratif 2022 du SIVOM
    3. Affectation des Résultats 2022 du SIVOM
    4. Budget 2023 du SIVOM
    5. Participations des Communes 2023
    6. Compte de Gestion 2022 de la Régie des Distributeurs
    7. Compte Administratif 2022 de la Régie des Distributeurs
    8. Clôture du budget annexe de la Régie des Distributeurs
IV. **Questions diverses**

Le Président ouvre la séance à 20h00.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Monsieur Olivier BEDOUELLE « secrétaire de séance ».
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16/03/2023

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SIVOM

Le Président présente le compte de gestion 2022 du Trésorier et le compte administratif 2022 du SIVOM.

3.1. Compte de gestion 2022 du Trésorier

Après présentation du Compte d'Administration 2022 et s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.2. Compte Administratif 2022 du SIVOM

Suite à la présentation du Compte Administratif 2022, le Président présente les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes, à savoir :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Fonctionnement		**Investissement**	
Dépenses :	2 040 797.32 €	Dépenses :	746 552.78 €
Recettes :	2 855 878.78 €	Recettes :	589 536.24 €
Résultat 2022 :	**815 081.46 €**	**Résultat 2022 :**	**- 157 016.54 €**

RESULTAT DE CLOTURE 2022

Fonctionnement		**Investissement**	
Exercice 2021 :	697 972.32 €	Exercice 2021 :	- 379 271.84 €
Part affectée à l'investissement 2022 :	- 343 271.84 €	Exercice 2022 :	- 157 016.54 €
Exercice 2022 :	815 081.46 €		
Résultat de clôture :	**1 169 781.94 €**	**Résultat de clôture :**	**- 536 288.38 €**

Le Président, ne devant pas participer au vote, confie la présidence de la séance au 1er Vice-Président, Bertrand Houillon, et quitte la salle.
Monsieur Bertrand Houillon soumet le Compte Administratif au vote des membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,** approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 closes.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU SIVOM

Le Président précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du Compte Administratif.

Le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement est de **1 169 781.94 €.**

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2022 déficitaire de 536 288.38 €** repris au budget de l'exercice 2023 au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ajouter **196 000 €** compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " déficitaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **732 288.38 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **732 288.38 €** au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : **1 169 781.94 € – 732 288.38 € = 437 493.56 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2023 sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. BUDGET PRIMITIF 2023 DU SIVOM

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2023 du SIVOM de la Région de Chevreuse par le Bureau en date du 9 mars 2023, ainsi que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 du SIVOM de la Région de Chevreuse en séance de débat d'orientation budgétaire en date du 16 mars 2023, le Président présente le budget primitif 2023 du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2023 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

a) pour la section de fonctionnement

DEPENSES	
✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	1 636 000.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	953 000.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	757 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	34 000.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	53 000.00 €
✓ Chap. 042 « Dotation aux provisions »	30 000.00 €
✓ **TOTAL**	**3 463 000.00 €**
RECETTES	
✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	437 493.56 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	1 262 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	1 703 000.00 €
✓ Chap. 74 « dotations, subventions »	60 000.00 €
✓ Chap. 75 « autres produits de gestion courante »	506.44 €
✓ **TOTAL**	**3 463 000.00 €**

b) pour la section d'investissement

DEPENSES	
✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	536 288.38 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	495 000.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	52 711.62 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	460 000.00 €
✓ **TOTAL**	**1 544 000.00 €**
RECETTES	
✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	757 000.00 €
✓ Chap. 28 « amortissement des immobilisations »	30 000.00 €
✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	13 000.00 €
✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »	11 711.62 €
✓ Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »	732 288.38 €
✓ **TOTAL**	**1 544 000.00 €**

6. PARTICIPATION DES COMMUNES 2023

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	**93 333,70 €**	62 627,54 €	30 706,16 €
CHATEAUFORT	**59 366,90 €**	33 321,69 €	26 045,21 €
CHEVREUSE	**476 023,83 €**	360 657,73 €	115 366,10 €
CHOISEL	**65 191,52 €**	54 221,93 €	10 969,59 €
DAMPIERRE	**57 753,92 €**	36 439,35 €	21 314,57 €
MAGNY LES HAMEAUX	**362 539,35 €**	202 585,40 €	159 953,96 €
MILON LA CHAPELLE	**42 858,86 €**	37 826,86 €	5 032,00 €
ST FORGET	**28 486,12 €**	18 780,51 €	9 705,61 €
ST LAMBERT DES BOIS	**46 086,37 €**	38 439,97 €	7 646,40 €
ST REMY LES CHEVREUSE	**435 117,09 €**	287 160,72 €	147 956,37 €
SENLISSE	**36 242,34 €**	25 938,30 €	10 304,04 €
TOTAL	**1 703 000,00 €**	**1 158 000,00 €**	**545 000,00 €**

Après avoir délibéré sur les participations demandées aux communes identifiées dans le tableau ci-dessus, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2023.

7. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 REGIE

Le Président présente le compte de gestion 2022 du Trésorier et le compte administratif 2022 de la Régie.

7.1. Compte de gestion 2022 du Trésorier

Après présentation du Compte d'Administration 2022 et s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7.2. Compte Administratif 2022 de la Régie des distributeurs

Suite à la présentation du Compte Administratif 2022, le Président présente les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes, à savoir :

RESULTAT D'EXERCICE 2022

Fonctionnement		**Investissement**	
Dépenses :	2 352.84 €	Dépenses :	0.00 €
Recettes :	497.23 €	Recettes :	1 282.45 €
Résultat 2022 :	**- 1 855.61 €**	**Résultat 2022 :**	**1 282.45 €**

RESULTAT DE CLOTURE 2022

Fonctionnement		**Investissement**	
Exercice 2021 :	2 251.30 €	Exercice 2021 :	5 127.64 €
Exercice 2022 :	- 1 855.61 €	Exercice 2022 :	1 282.45 €
Résultat de clôture :	**395.69 €**	**Résultat de clôture :**	**6 410.09 €**

Le Président, ne devant pas participer au vote, confie la présidence de la séance au 1er Vice-Président, Bertrand Houillon, et quitte la salle.
Monsieur Bertrand Houillon soumet le Compte Administratif au vote des membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 closes.

8. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Suite à la décision de clore le budget de la Régie des Distributeurs, comme décrit dans la délibération n° 2022.12.06 du 6 décembre 2022, le Président explique qu'il faut clore ce budget annexe et précise que toutes les opérations comptables ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la suppression du budget annexe « Régie des Distributeurs » et accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal du SIVOM de la Région de Chevreuse au terme des opérations de liquidation ;

Le Comité syndical donne pouvoir au Président du SIVOM de la Région de Chevreuse et au Comptable public assignataire pour l'exécution de la présente délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

Suite à un courrier de la Principale du Collège adressé au Président du SIVOM, avec copie à tous les Maires des Communes du SIVOM à propos de l'état du matériel de gymnastique de la salle des sports, Monsieur HOUILLON demande ce qu'il en est.

Le Président lui répond qu'un rendez-vous avec un techno-commercial de la Société Gymnova sera pris pour étudier et chiffrer toutes les possibilités de remise en état du matériel dégradé.

Aucune autre question diverse.

Fin de la séance, 21h30.

Jacques PELLETIER
Président